ROB

Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2021

1. Le contexte économique

Joinville le Pont

1.1. De la crise sanitaire à la crise économique

Après avoir bénéficié d'une croissance en baisse constante, mais positive (2,3 % en 2017, 1,8 % en 2018, 1,5 % en 2019), la France a affiché en 2020 une croissance négative de – 11,5 %.

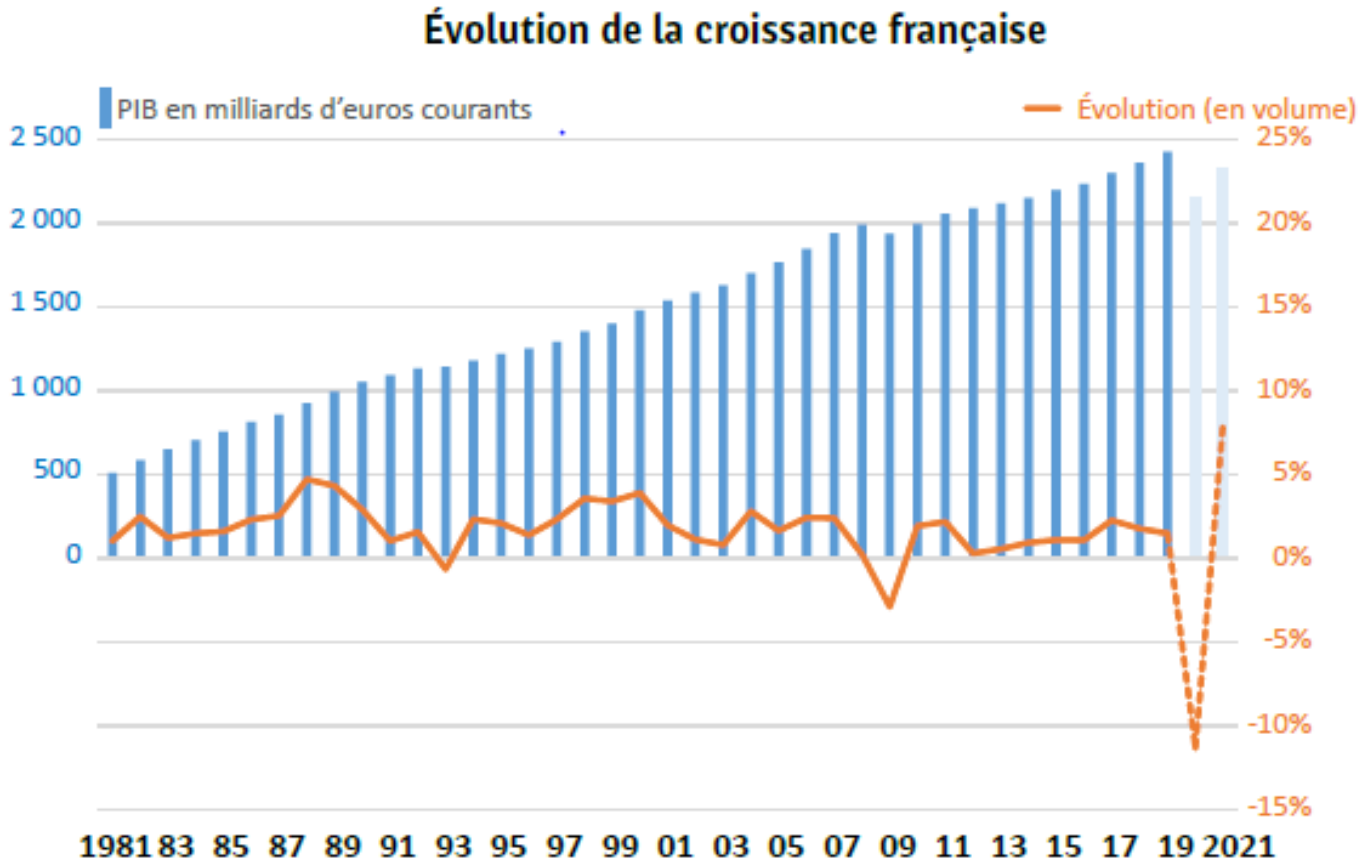

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014)
puis prévisions du rapport n° 3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITES LOCALES

1.2. Le contexte budgétaire national : un déficit et une dette à des niveaux vertigineux

Avant la crise sanitaire, les finances de l'État étaient déjà un large sujet de préoccupation. Pour rappel, c'est en 1973 que l'État a voté pour la dernière fois un budget en équilibre.

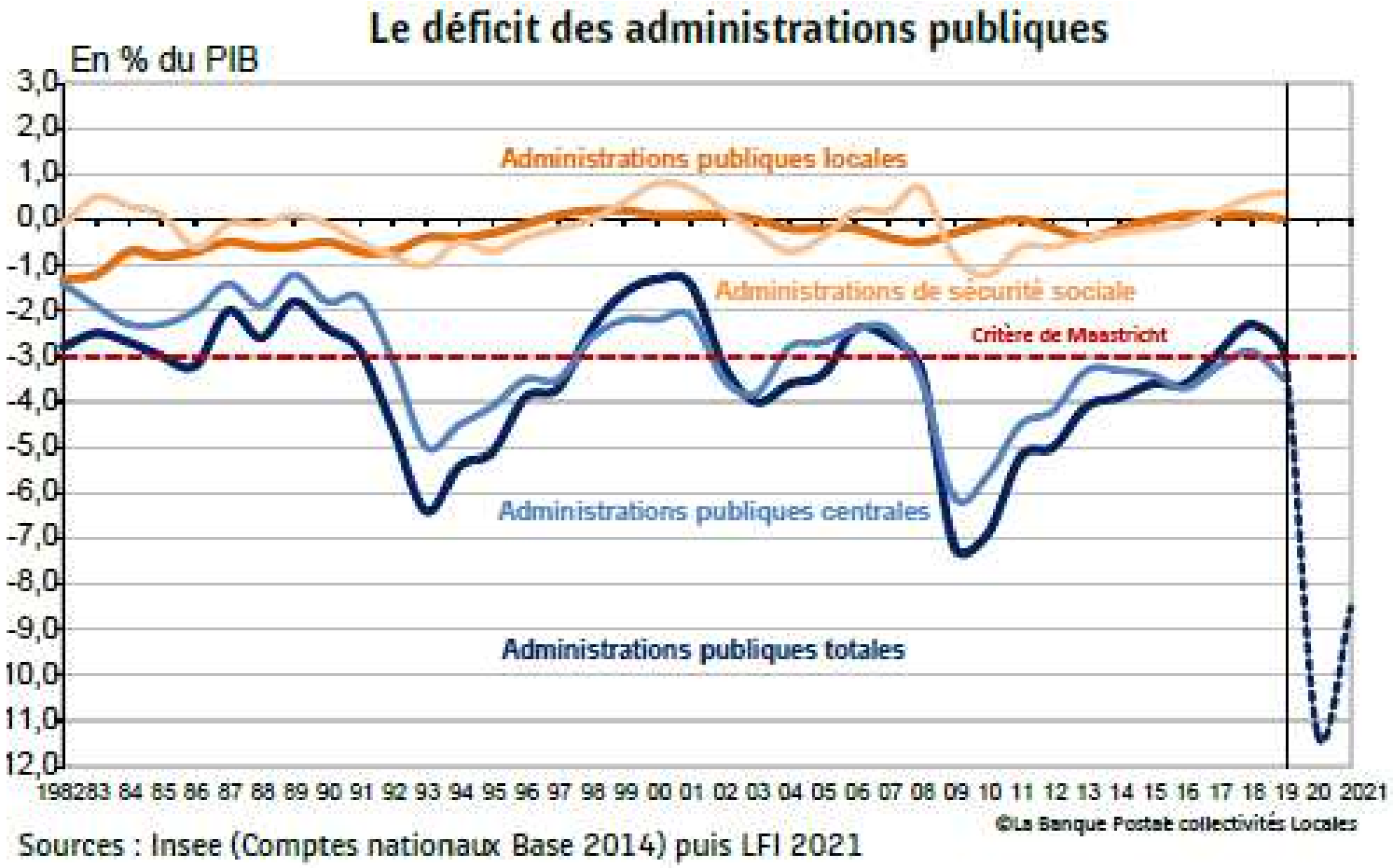

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2021

1.2. Le contexte budgétaire national : un déficit et une dette à des niveaux vertigineux

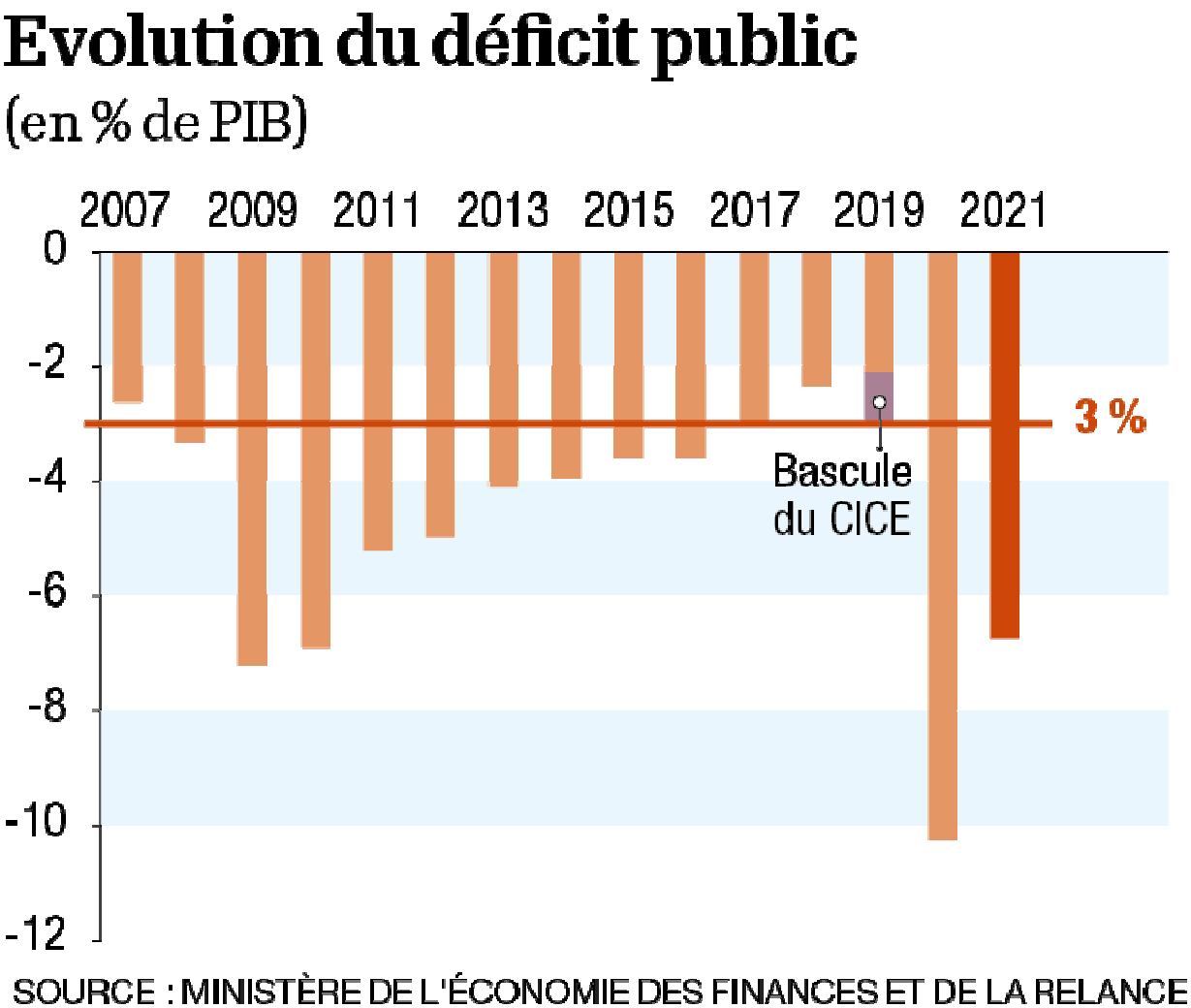

- Le déficit public passe de - 3 % en 2019 à - 10,2 % en 2020 et serait ramené à - 6,7 % en 2021.
- Le ratio de dépenses publiques s'établirait en 2021 à 58,5 % du PIB, hors crédit d'impôt

Joinville le Pont

1.2. Le contexte budgétaire national : un déficit et une dette à des niveaux vertigineux

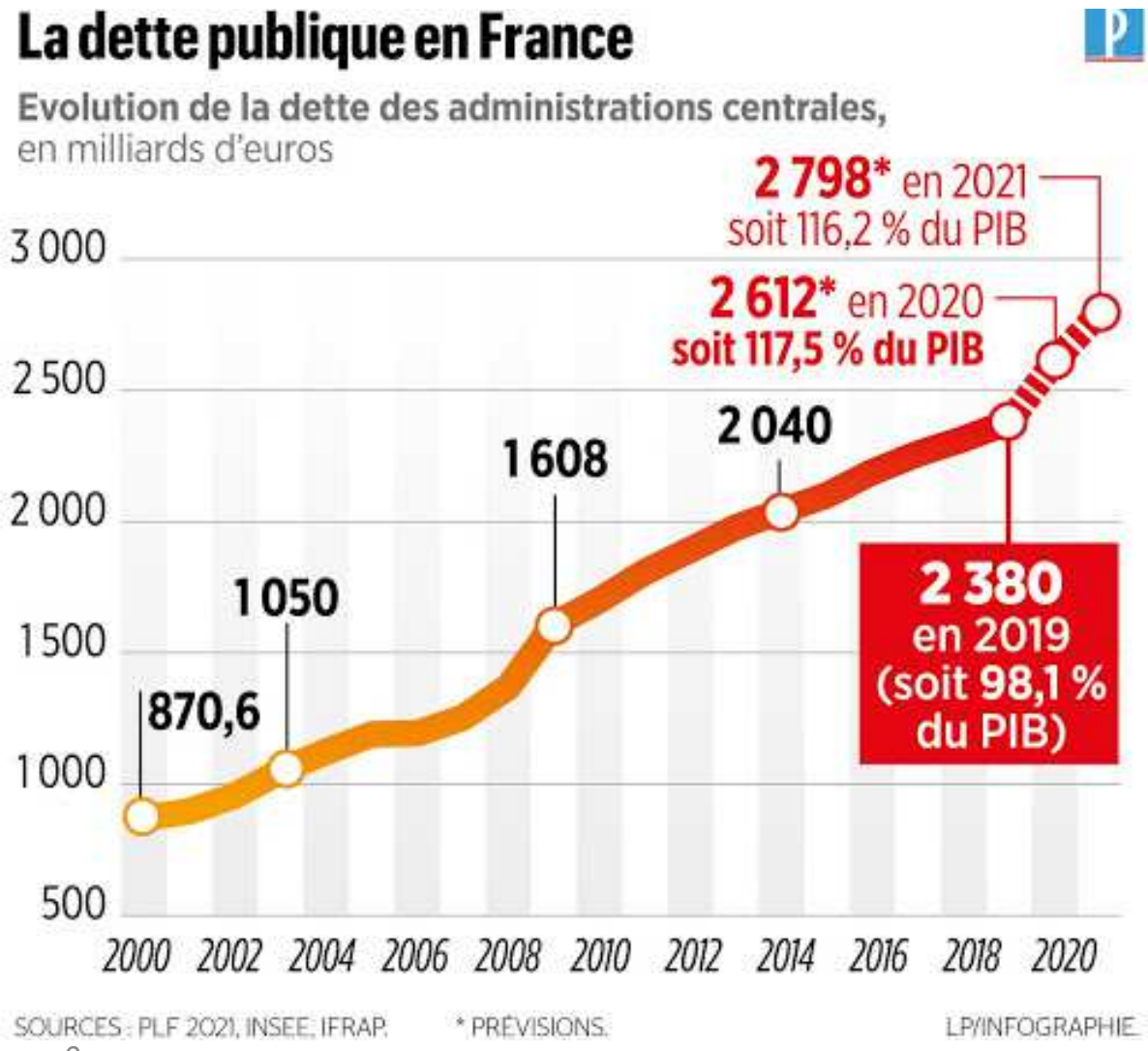

- Le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait 116,2 % du PIB en 2021

1.5. Loi de finances 2021 : les impacts pour les collectivités territoriales

- Cette loi de finances est donc marquée par les conséquences de la crise sanitaire et la mise en œuvre du plan de relance 2021-2022.

- La loi de programmation 2018-2022 qui avait pour objectif de réduction des déficits et de la dette étatique d'une part et d'encadrement des dépenses des collectivités territoriales ne s'applique plus. Un autre cadre financier pluriannuel, dans lequel on peut imaginer une forte contribution des collectivités locales dans un schéma similaire à l'après crise de 2008, est dans l'attente d'une présentation.

- En attendant, la loi de finances de 2021 mélange **mesures de garanties** pour les collectivités territoriales et **plan de relance**

  - Principales mesures de garanties en 2021 pour le bloc communal :

- Une enveloppe totale de 80 millions d'euros est débloquée au niveau national pour les communes dont les ressources fiscales n'atteindront pas leur moyenne 2017-2018-2019.
- Un abondement des fonds départementaux des droits de mutation des communes de moins de 5 000 habitants est également adopté

1.5. Loi de finances 2021 : les impacts pour les collectivités territoriales

La rénovation énergétique des bâtiments publics, la densification et le renouvellement urbain, la modernisation des réseaux d'eau, la limitation de production de déchets, le plan vélo et transports en commun…

1.6.1 Les mesures afférentes aux dotations

- Dotation Globale de Fonctionnement : une stabilité toute relative

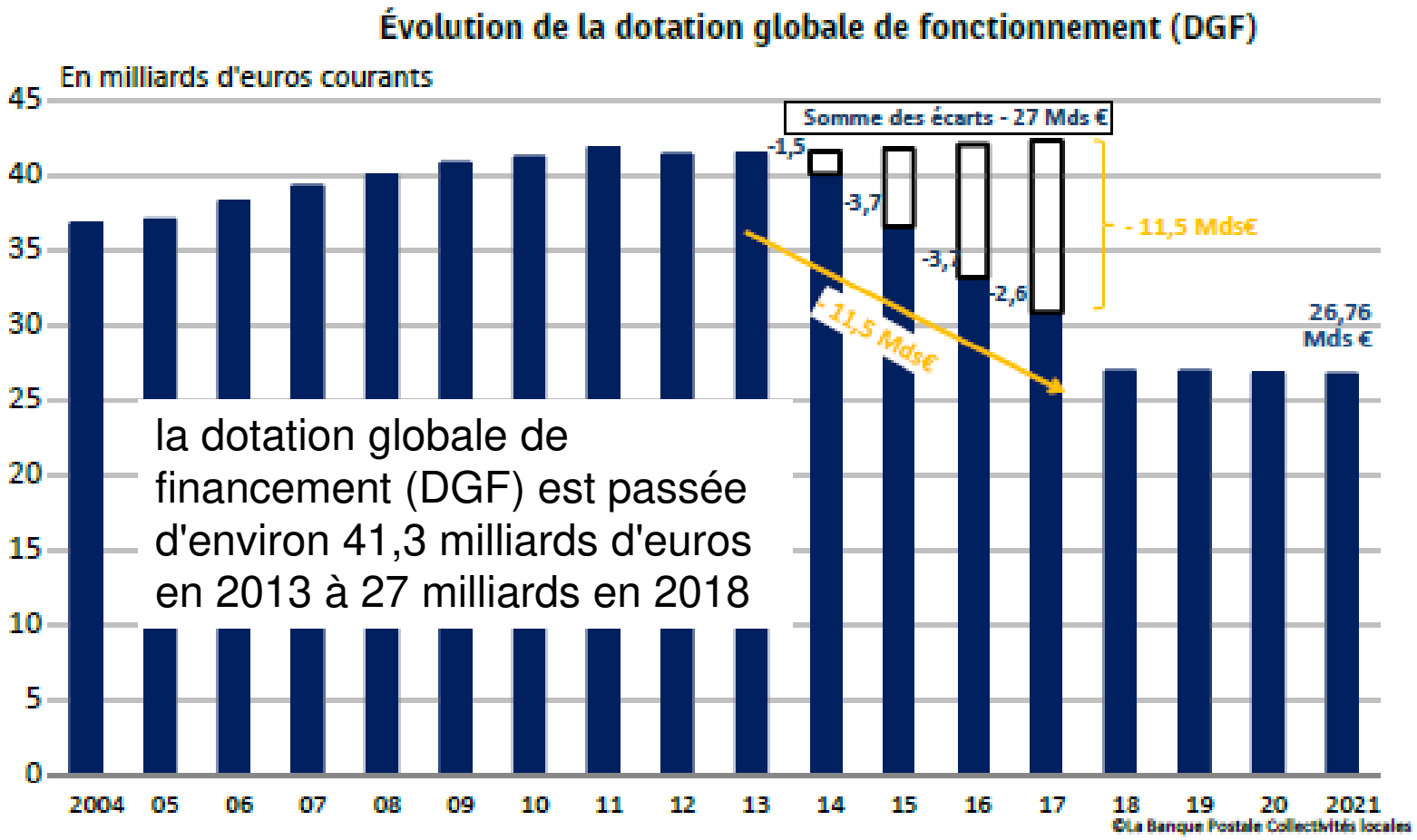

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITES LOCALES

1.6.1 Les mesures afférentes aux dotations

- Ce n'est pas parce que l'enveloppe globale de la DGF est stable que la DGF versée à une commune l'est.

- La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :
  - la dotation forfaitaire des communes
  - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
  - la dotation de solidarité rurale (DSR)
  - la dotation nationale de péréquation (DNP)

  } la péréquation verticale

- La péréquation verticale : les dotations de l'État aux collectivités locales pour avantager celles qui ont de faibles ressources propres et/ou de fortes charges.

- Depuis quelques années, la dotation forfaitaire baisse au profit de la péréquation. En 2021, la dotation forfaitaire des communes sera ainsi ponctionnée de 144,4 millions d'euros.

1.6.2 Les mesures afférentes aux mécanismes de péréquation

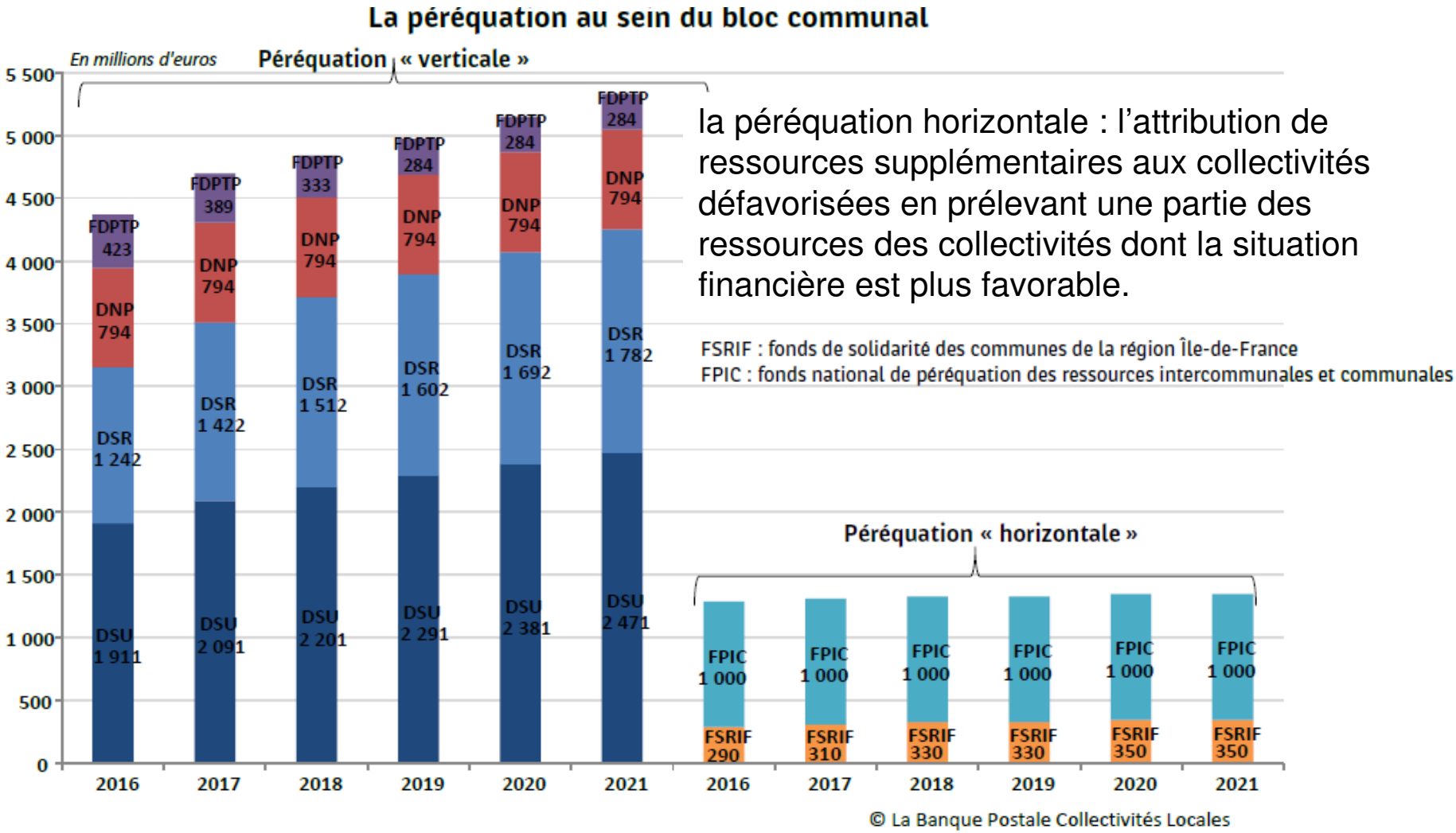

la péréquation horizontale : l'attribution de ressources supplémentaires aux collectivités défavorisées en prélevant une partie des ressources des collectivités dont la situation financière est plus favorable.

FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITES LOCALES

1.6.3 Les mesures fiscales

- Revalorisation des bases de taxe foncière : +0,2 %

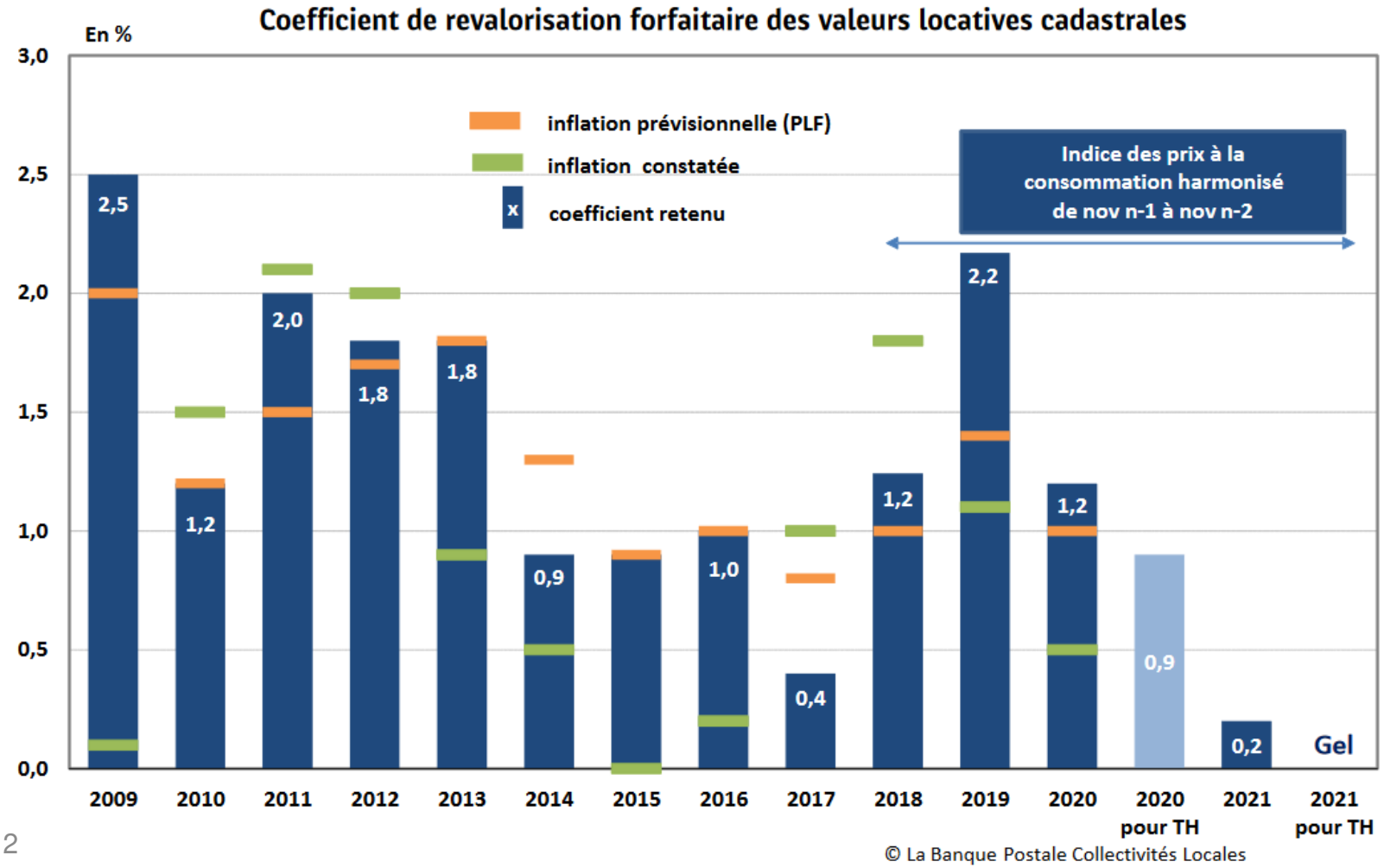

© La Banque Postale Collectivités Locales

1.6.4 Mesures diverses

- **Mesures relatives à la Métropole du Grand Paris**

La Contribution Foncière des Entreprises, provisoirement perçut par les 11 EPT et par la ville de Paris devait être transférée à la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2021.
L'adoption de cet article 255 repousse le transfert de 2 ans (2023) et impose aux EPT et à la ville de Paris de reverser en 2021 à la MGP les 2/3 de leur croissance de la CFE par rapport à 2020.

- **Décalage de l'automatisation du FCTVA**

Cette réforme, votée en loi de finances pour 2018, consiste à automatiser le versement du FCTVA (1,7 M€ prévus au BP 2020 pour la commune de Joinville-le-Pont qui ne sont d'ailleurs toujours pas versés par l'État à ce jour) en s'appuyant sur la comptabilité.
Après avoir repoussé 2 fois sa mise en œuvre, l'État a défini l'assiette du FCTVA (article 251) et adopté le calendrier suivant :

- Mise en œuvre dès 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA en n pour n (cas des EPCI et des Métropoles)
- En 2022 pour les bénéficiaires en n+1 (le cas de Joinville-le-Pont)
- En 2023 pour les bénéficiaires en n+2

2. Le contexte communal et intercommunal : retour sur l'exécution 2020

2.1. Des dépenses et des recettes fonctionnement globalement stables en 2020

- Au 31 décembre 2020, les indicateurs de la santé financière de la commune restent bons, malgré la crise sanitaire (*cf diapositive 2.4*).

- Ainsi, au cours de l'exercice 2020, la commune est parvenue à maîtriser ses dépenses de fonctionnement (+ 2,04 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que le budget primitif prévoyait une hausse de 5,35 %).

- Elle a pourtant assuré la continuité des services publics offerts à la population et assumé le coût des dépenses « covid » (voir 2.1.2).

- En recettes, la commune a encore bénéficié de recettes fiscales dynamiques, malgré les taux constants. À l'image des autres communes, les droits de mutation ont été plus importants que ce qui avait été annoncé avant l'été (1,5 M€).

Joinville le Pont

2.1.2 Le coût estimé* de la crise sanitaire sur le budget 2020

Pertes de recettes	**-959 105,00**
Stationnement (gratuité jusqu'à l'été)	-166 832,00
Ecole municipale des arts (musique, danse,…)	-82 442,00
Scène prévert	-30 463,00
Redevances périscolaires (accueils + colonies)	-118 145,00
Redevances crèches	-78 000,00
Redevances périscolaires (garderies soir+études)	-106 324,00
Vacances et colos apprenantes (exonération totale des participations familles)	-2 000,00
Exonérations des loyers (boutique éphémère, Rocher fleuri, Armen)	-20 000,00
Redevances séjours/colonies	-56 527,00
Restauration scolaire	-259 268,00
Restaurant municipal	-39 104,00
Dépenses non réalisées	**-659 569,00**
Spectacles Scène Prévert	-99 274,00
Autres frais divers EMA	-11 750,00
Annulation fetes des sports et jumelage	-7 850,00
Annulation expo culture	-8 480,00
Sorties périscolaires (billets, transports,…)	-21 000,00
Fournitures scolaires	-7 865,00
Restauration scolaire et péri	-374 991,00
Piscine scolaire Nogent	-42 932,00
Restaurant municipal	-72 177,00
Décalage travaux entretien bâtiment	-4 000,00
Frais d'affranchissement	-9 250,00

Nouvelles dépenses	**595 874,30**
Remboursement des usagers de l'Ecole Municipal des Arts	42 834,00
Remboursement des usagers de la Scène Prévert	3 073,00
Subvention au CCAS (secours d'urgence, repas livrés à domicile, paniers repas, aideexeptionnel aux familles de fin d'année,…)	70 876,00
Subvention au Cinéma (suite à sa fermeture)	42 991,00
Fournitures diverses (masques, gels, visières…) + produits d'entretien	261 896,00
Location laveuses	9 954,30
Nettoyage renforcé des bâtiments communaux dans le respect des protocoles sanitaires	45 000,00
Organisation campagne de dépistage du personnel communal et des enseignants en mai 2020 (déconfinement)	7 250,00
Primes COVID versées aux agents	112 000,00
Solde estimé à la charge de la commune au 31/12/2020	**895 410,30 €**

Plusieurs mesures décidées en 2020 auront un impact sur le budget 2021 :

- Exonérations des droits de voirie (40K€)
- Exonérations de loyers (16K€)

**** Les chiffres définitifs seront confirmés lors du vote du CA 2020 en juin 2021***

2.2. En investissement : une année de transition

- En 2020, la Ville a poursuivi son effort d'investissement pour améliorer le quotidien des habitants : fin de l'opération guichet unique, travaux de voirie et d'éclairage public, équipement informatique dans les écoles, etc…

- Comme annoncé lors du vote du budget, compte tenu du contexte sanitaire et des échéances électorales, le budget d'investissement était d'un montant moins élevé qu'auparavant (11,2 M€). Au 31/12/2020, 4,7 M€ ont été effectivement dépensés et 4,3 M€ reportés à l'exercice 2021.

- Les efforts réalisés depuis 2008 pour rétablir, puis maintenir une bonne capacité d'autofinancement ont permis à la Ville de supporter cet effort d'investissement et de le financer en grande partie par ses ressources propres : l'autofinancement (6 millions d'euros) et les subventions d'équipement (700 k€).

- En 2020, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Au contraire, la Ville a pu se désendetter grâce au remboursement de ses annuités pour 1,8 M€ ((*cf. diapositives 2.3 à 2.5*).

2.3. L'épargne nette

Dépenses

- Charges de personnel : 17 M€
- Charges générales : 7,2 M€
- Atténuations de produits : 4 M€
- Autres charges courantes : 2 M€
- Subventions aux associations : 0,9 M€
- **Épargne brute 6 M€**
- Intérêts de la dette : 280 k€
- Capital de la dette : 1,8 M€
- **Épargne nette 3,9 M€**

Recettes

- Impôts et taxes : 27,9 M€
- Dotations et participations : 5,5 M€
- Produits des services : 3,4 M€
- Produits du domaine, atténuations de charges et recettes exceptionnelles : 0,5 M€

Épargne brute *: Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Indicateur de la solvabilité de la commune*

Épargne nette :
Épargne brute - dépenses liées au remboursement de la dette (capital et intérêts)

Joinville le Pont

2.4. Les principaux ratios financiers

Principaux ratios financiers	2017	2018	2019	2020	Moyenne de la strate (données 2019)
Épargne brute	7 310 731 €	7 056 578 €	6 445 344 €	6 047 590 €	302 € par habitant pour Joinville (196 € pour la moyenne de la strate
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	19,82%	19,17 %	17,32 %	16,18 %	
Encours (au 31.12)	8 354 458 €	13 014 848 €	23 191 677 €	21 379 315 €	1 109 € par habitant pour Joinville (850 € pour la moyenne de la strate)
Capacité de désendettement de la commune : Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimée en nombre d'années)	1,1	1,8	3,6	3,5	La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Épargne nette	6 449 122 €	5 771 669 €	4 704 252 €	3 953 249 €	205 € par habitant pour Joinville (110 € pour la moyenne de la strate)
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	22,65 %	35,36 %	62,31 %	57,18 %	

2.5. État de la dette – l'encours de dette

- Au 31 décembre 2020, l'encours de dette communal s'élève à 21 379 315 €.
- Après avoir recouru à l'emprunt pendant trois ans pour financer ses importants investissements, il n'a pas été nécessaire d'emprunter en 2020. Grâce au remboursement du capital, l'encours de dette diminue.
- Les annuités versées en 2020 ont couté 2 094 241 € dont 281 880 € d'intérêts financiers.

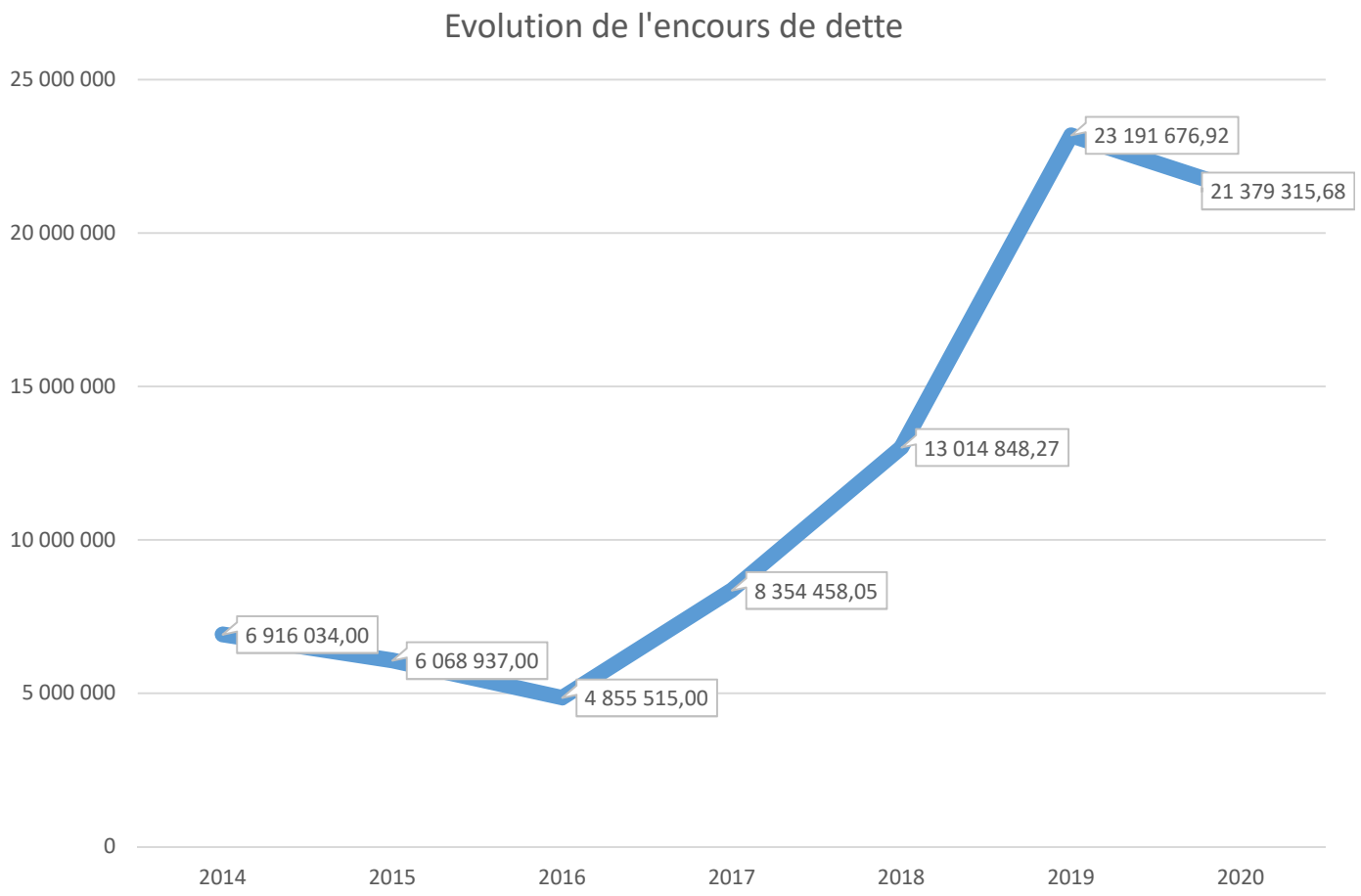

2.5. État de la dette – le profil d'extinction

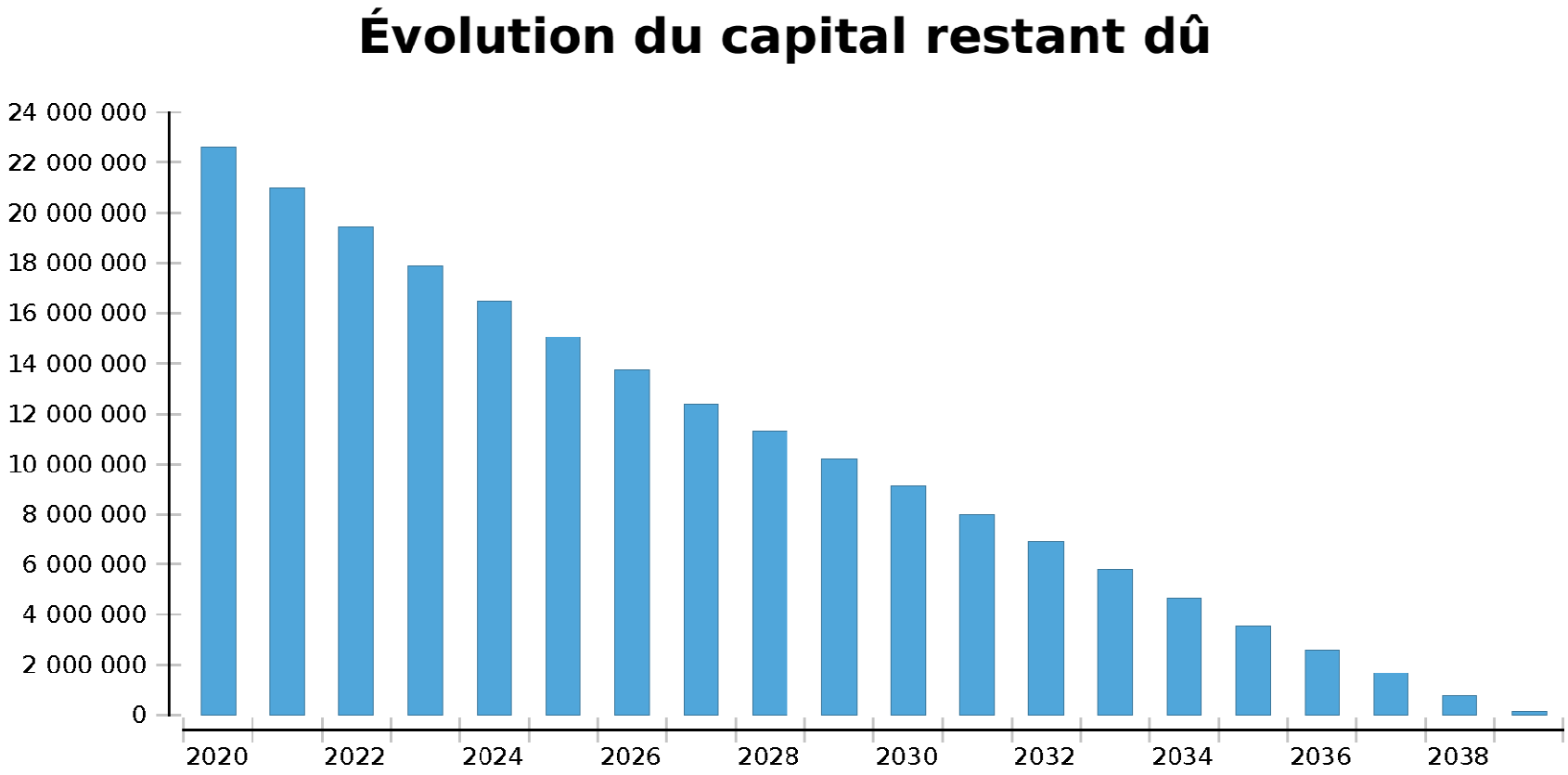

2.5. État de la dette – le profil d'extinction

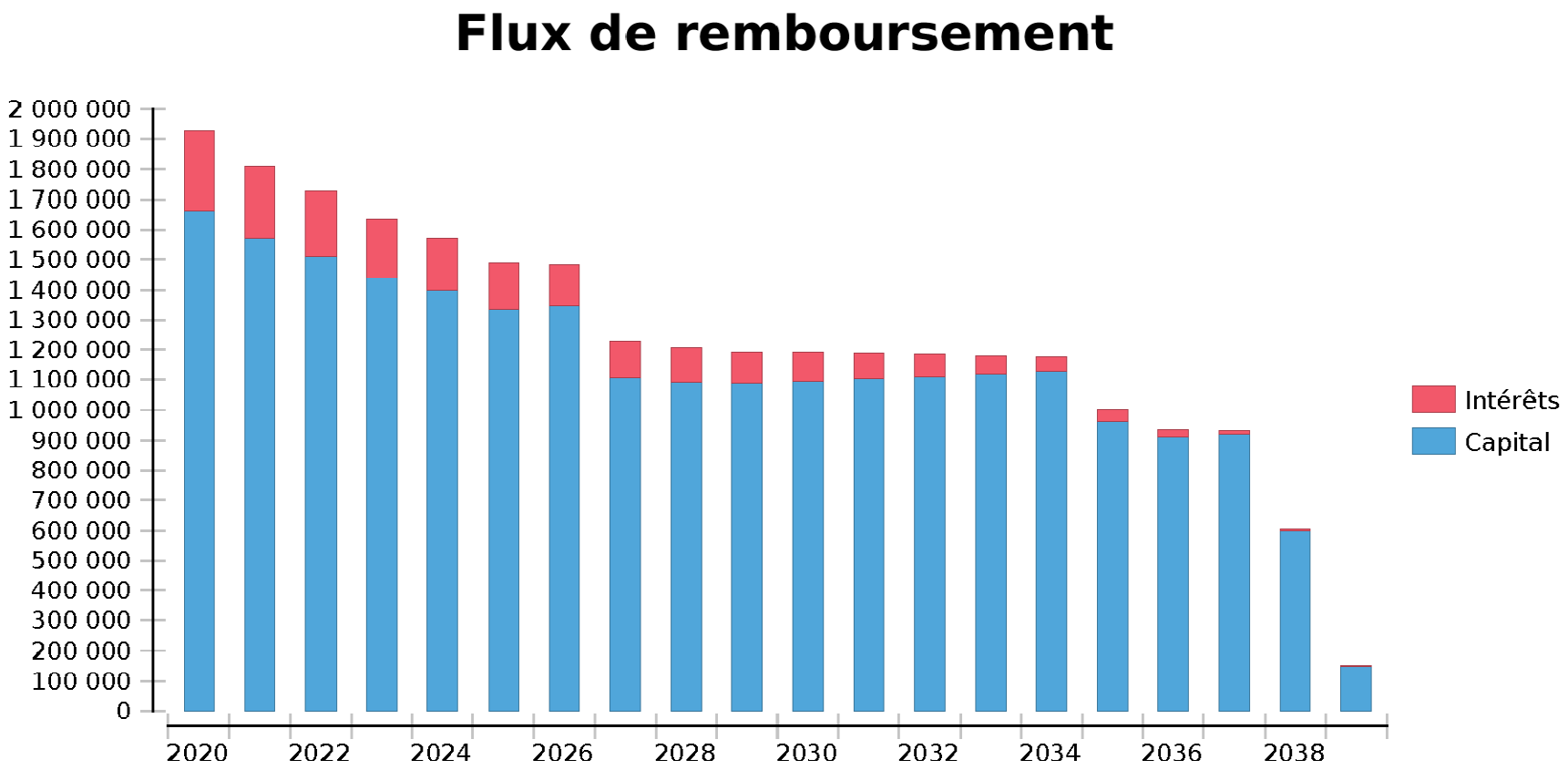

2.5. État de la dette – la répartition par prêteur

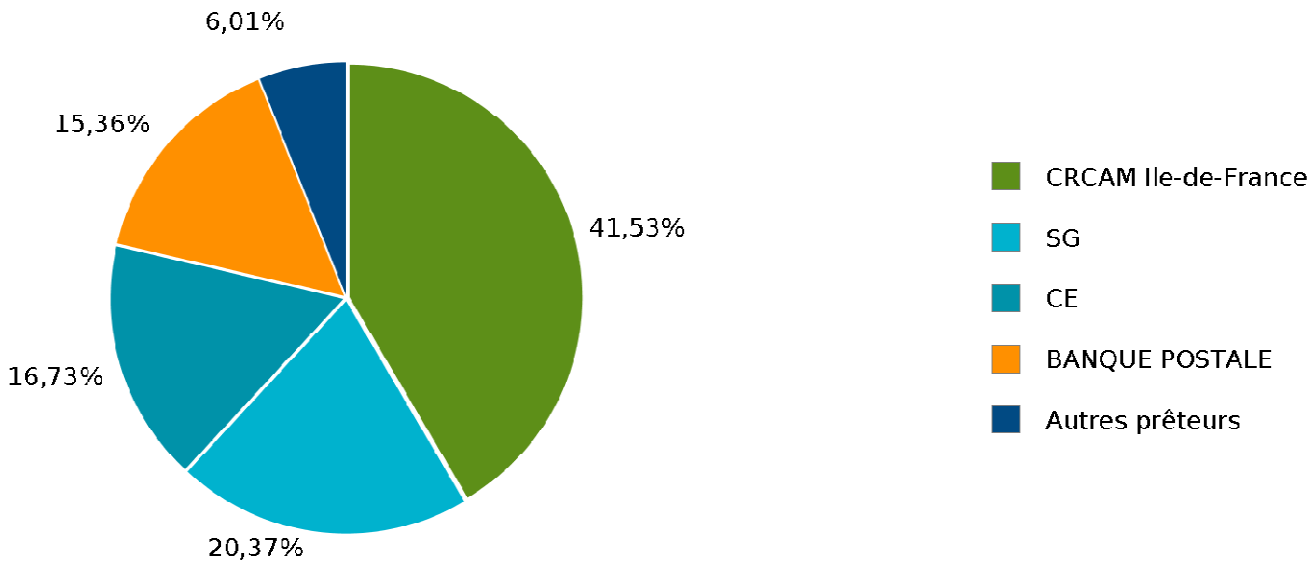

Grâce à une gestion active de sa dette, la ville a su diversifier ses sources de financement et étaler le calendrier de remboursement des échéances.

Tous les emprunts en cours sont sécurisés (Charte Gissler – A1 100%) ; 84 % de l'encours est à taux fixe. Le taux moyen de l'encours est de 1,16 %.

2.6. La Réforme Territoriale : flux financier avec l'EPT et la Métropole en 2020

- Les compétences Aménagement, Action sociale d'intérêt communautaire, la collecte et le traitement des Ordures ménagères, l'assainissement et les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ont été transférés à l'EPT.
- Ces transferts ont impacté à la hausse le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé par la Commune à l'EPT en 2020.

Les flux financiers en 2020

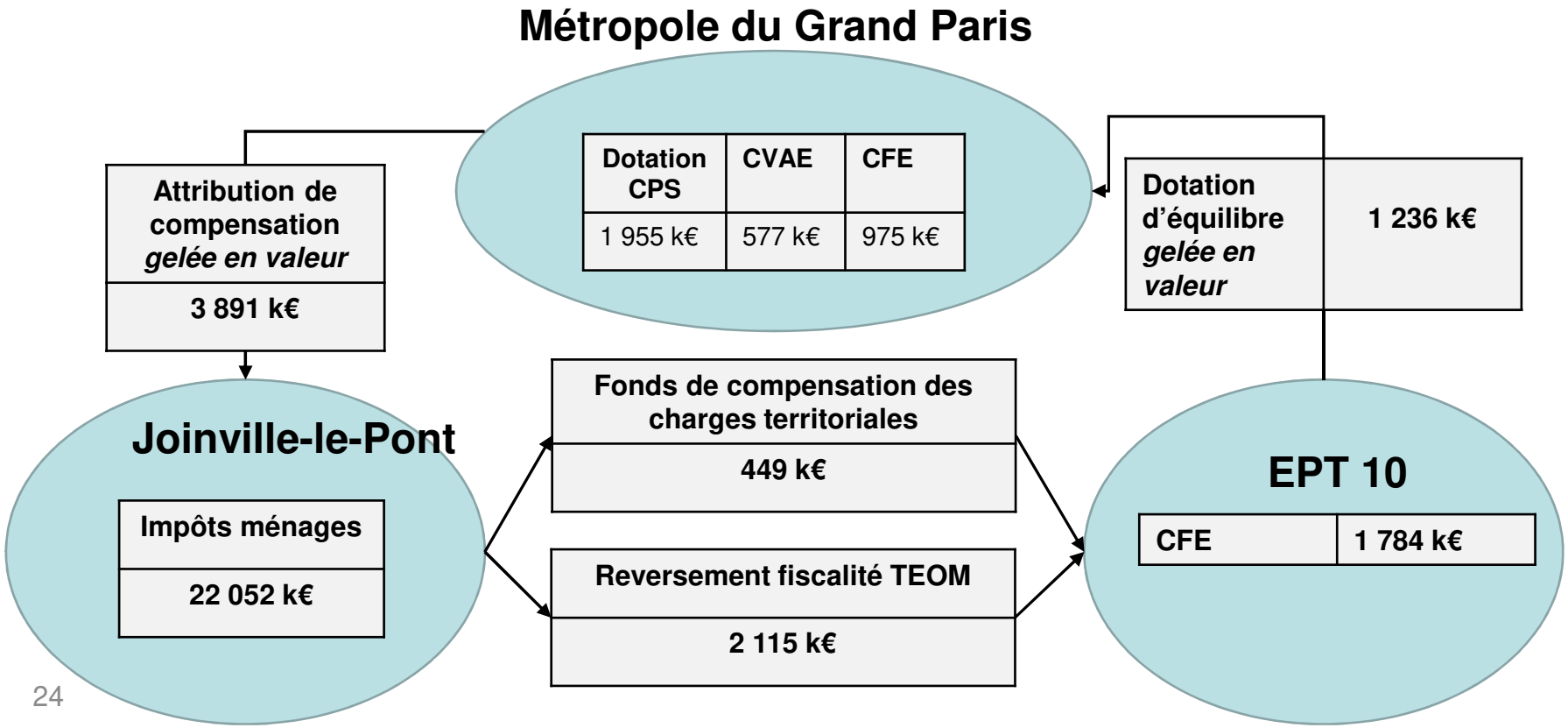

3. Situations et orientations budgétaires 2021

3.1. Les orientations 2021 : contenir le budget de fonctionnement et renforcer les services offerts à la population

3.1.1 Un budget de fonctionnement contenu

- Pour le premier budget de ce nouveau mandat, la collectivité est encore contrainte par le contexte sanitaire qui pèse sur les dépenses et les recettes de fonctionnement *(cf 3.5).*

- Elle garde comme objectif de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement) (*cf. 3.1.2).*

- Après une baisse de la fiscalité en 2019, la municipalité a décidé cette année encore de **ne pas augmenter la fiscalité** pesant sur les ménages et les entreprises joinvillaises (*cf. 3,7*).

3.1.2 Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de conserver une épargne élevée

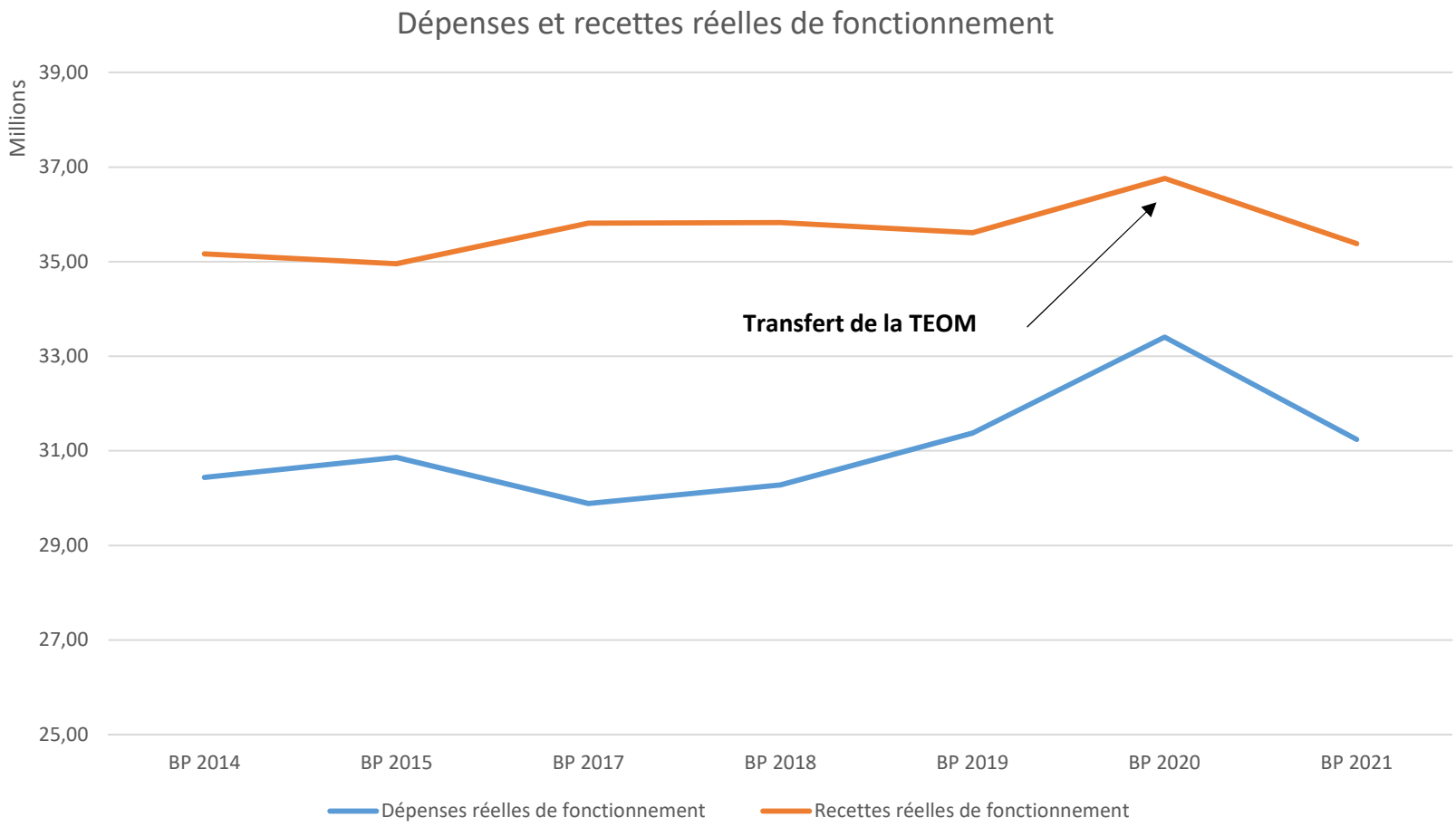

3.1.3 Maitriser la fiscalité

- **Gel des taux jusqu'à la fin du mandat (2026)**

A ce jour, les bases n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Ce sont les bases définitives de 2020 qui ont été reprises comme hypothèse a minima.

Le taux restant inchangé en 2021, c'est le même produit qui a été repris pour l'équilibre du budget.

	Taux communal 2020	Bases notifiées 2020	Bases définitives 2020	Produit 2020	Produit 2021
Taxe sur le foncier bâti	26,92%	31 979 235	33 511 221	9 045 305	9 045 305
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	15 676	12 822	4 651	4 651

- Pour rappel, il n'y a plus de taux à voter concernant la taxe d'habitation. En 2020, la Ville avait perçu 10,7 M€.

- **La refonte des impôts locaux**

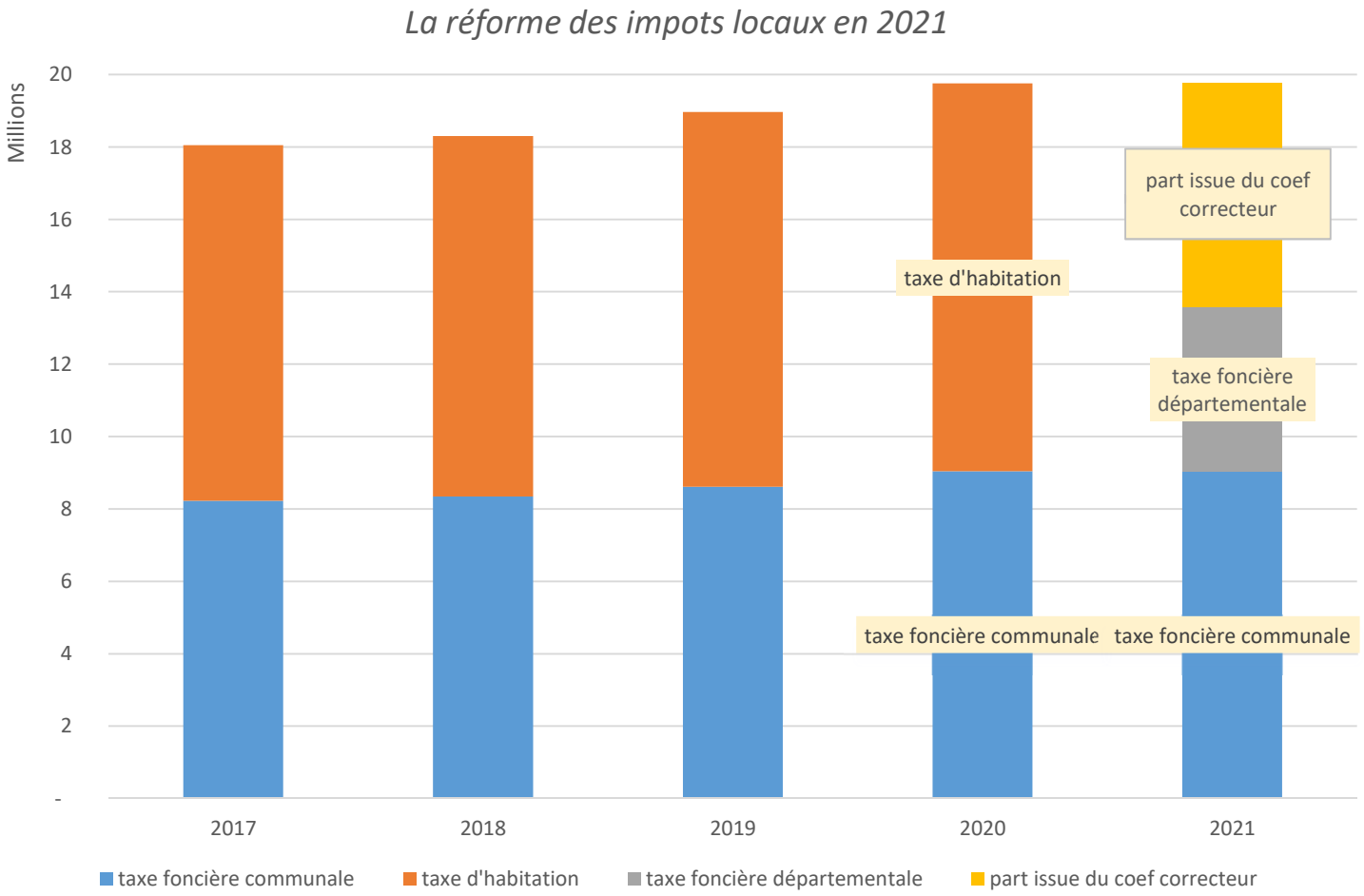

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, en 2021, la recette « taxe d'habitation sur les résidences principales » disparait, remplacée par la taxe foncière départementale, augmentée d'une compensation calculée grâce au coefficient correcteur (dit « co-co »).

3.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

- **Gel des tarifs des services à la population en 2021 pour la 6ème année consécutive** en attendant une réforme ambitieuse du quotient familial et de notre politique tarifaire.

- Poursuite de la baisse des dotations et des allocations compensatrices, maintien du prélèvement FPIC et sortie progressive du dispositif DSU.

3.1.5 Les dépenses de fonctionnement : les hypothèses de construction du BP 2021

De budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 6,92 % (- 2,3 M€)

- Les charges de personnel (012) : 17,5 M€ (voir les diapositives 3.3)

- Les charges à caractère général (011) : 8,5 M€

De budget à budget, ce chapitre augmente de 1,3 % (+ 110 000 €). L'objectif est de contenir les dépenses malgré les augmentations mécaniques liées à la révision des prix, à l'inflation et à la crise sanitaire (masques…).

- Les autres charges courantes (65) : 3 M€

Suite au changement de nomenclature (M57), certaines dépenses jusqu'ici considérées comme exceptionnelles sont désormais comptabilisées dans ce chapitre.

- Les charges financières (66) : 240 k€

En raison de la bonne qualité de son encours de dette et de sa situation financière solide, la Ville profite de la faiblesse des taux sur les marchés financiers.

- Atténuation de produits (014) : 1,9 M€

Ce chapitre est fortement impacté par le transfert de la TEOM à l'EPT qui la perçoit directement à partir de 2021 (- 2,1 M€). La même baisse est inscrite au chapitre 73 « recettes fiscales ».

3.1.6 Les charges à caractère général

- Certaines dépenses avaient été diminuées lors du budget 2020 pour tenir compte des effets du confinement, elles retrouvent leur niveau de 2019 :
  - frais de restauration scolaire : 1,2 M€ en 2021 (890 k€ en 2020)
  - frais périscolaires : 302 k€ en 2021 (205 k€ en 2020)
  - frais de fonctionnement de la scène Prévert : 180 k€ en 2021 (160 k€ en 2020)

- D'autres dépenses sont difficilement compressibles :
  - entretien des bâtiments communaux : 830 k€ (+195 k€ par rapport au BP 2020)
  - frais d'électricité : 457 k€ (+ 40 k€)
  - nettoyage des bâtiments : 608 k€ (+ 50 k€)

- Inversement, certaines dépenses ont diminué :
  - cérémonies des vœux 2021 : - 53 k€
  - participation à la mission locale (reprise par l'EPT) : - 41 k€
  - petit matériel et maintenances informatiques : - 28 k€

3.1.7 Les autres dépenses de fonctionnement

- <u>Les autres charges de gestion courante (65) :</u>

  - La Ville soutient ses associations locales en sanctuarisant ses subventions : 972 K€
  - Le CCAS a ces derniers mois œuvré au plus près des joinvillais dans la précarité (familles, étudiants, personnes âgées isolées, etc.) et continuera à le faire en 2021 avec un budget encore en hausse : 870 K€ (+ 40 K€)
  - Subvention au budget annexe du Cinéma : 110 k€ (+ 20 k€)
  - Hébergement de solutions informatiques : 113 k€ (+ 60 k€)
  - Fonds de compensation EPT : 253 k€

- <u>Charges financières (66) :</u>

  - Frais financiers : 236 171 €

- <u>Atténuation de produits (014) :</u>

  - Prélèvement FPIC au titre de la solidarité entre les collectivités : 471 k€ (montant 2020 pris comme hypothèse 2021).
  - Reversement FNGIR (montant constant depuis 2017) : 1 436 M€

3.2 Les orientations 2021 : des investissements ambitieux grâce à une situation financière saine

3.2.1 Des investissements pour améliorer le cadre de vie

- A l'image de la précédente mandature, la collectivité va mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse permise par une situation financière saine (*cf. 3.2.2*).

- Elle poursuit son effort d'investissement pour offrir aux Joinvillais, aux associations, aux commerçants et aux entreprises les équipements et les services nécessaires à leur quotidien et à leur fonctionnement.

- Une enveloppe de 9,6 millions d'euros est dédiée aux travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, à l'achat d'équipements, mobilier et matériel, notamment pour les écoles.

- Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement est en construction, axé sur la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et les équipements offerts à la population.

- L'effort d'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la collectivité sans recourir à l'emprunt (*cf. 3.2.3*), notamment les recettes liées aux cessions de terrains.

3.2.2 Maintenir une situation financière saine

Grâce à la baisse de l'encours de dette engagée en 2020 et à une épargne brute élevée, la capacité de désendettement reste à un niveau très satisfaisant *.
Avec une capacité de désendettement de 4,5 années en 2021, la Ville respecte largement la règle d'or fixée à 11 ans.

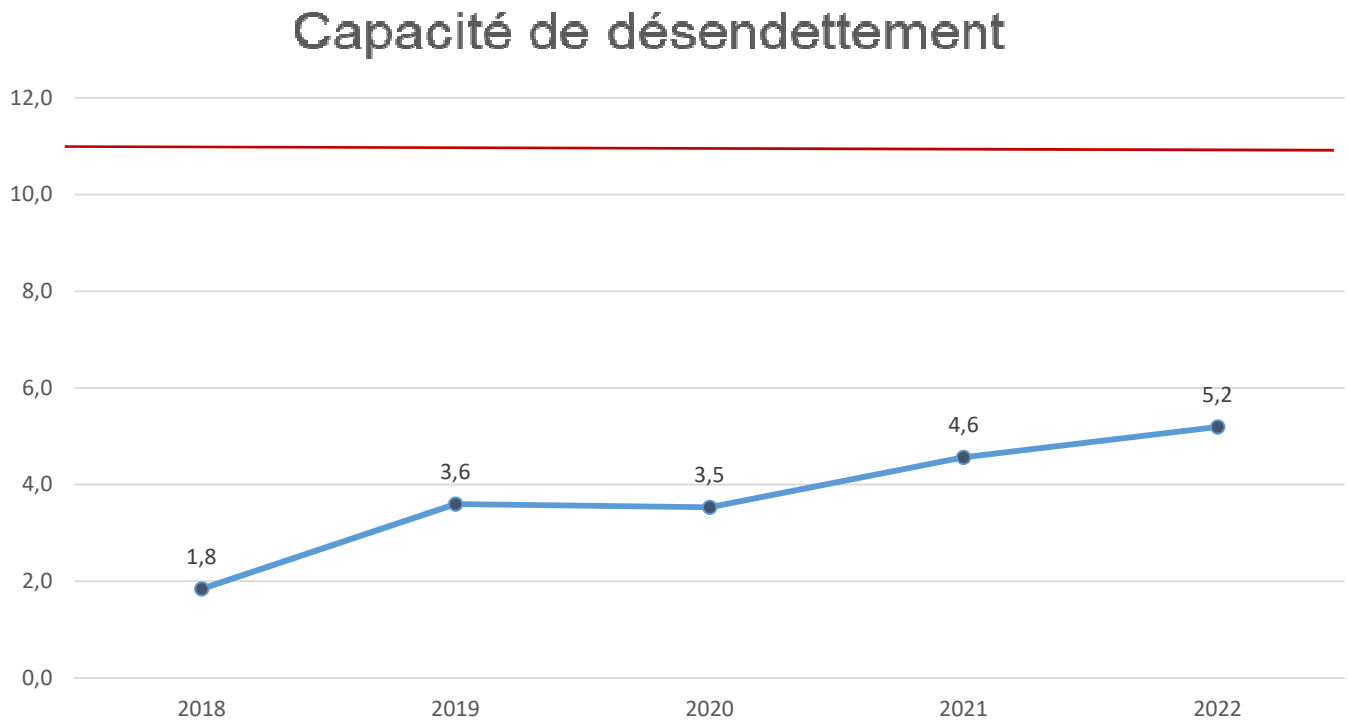

* = encours de dette / épargne brute

3.2.3 Des ressources propres pour financer les investissements

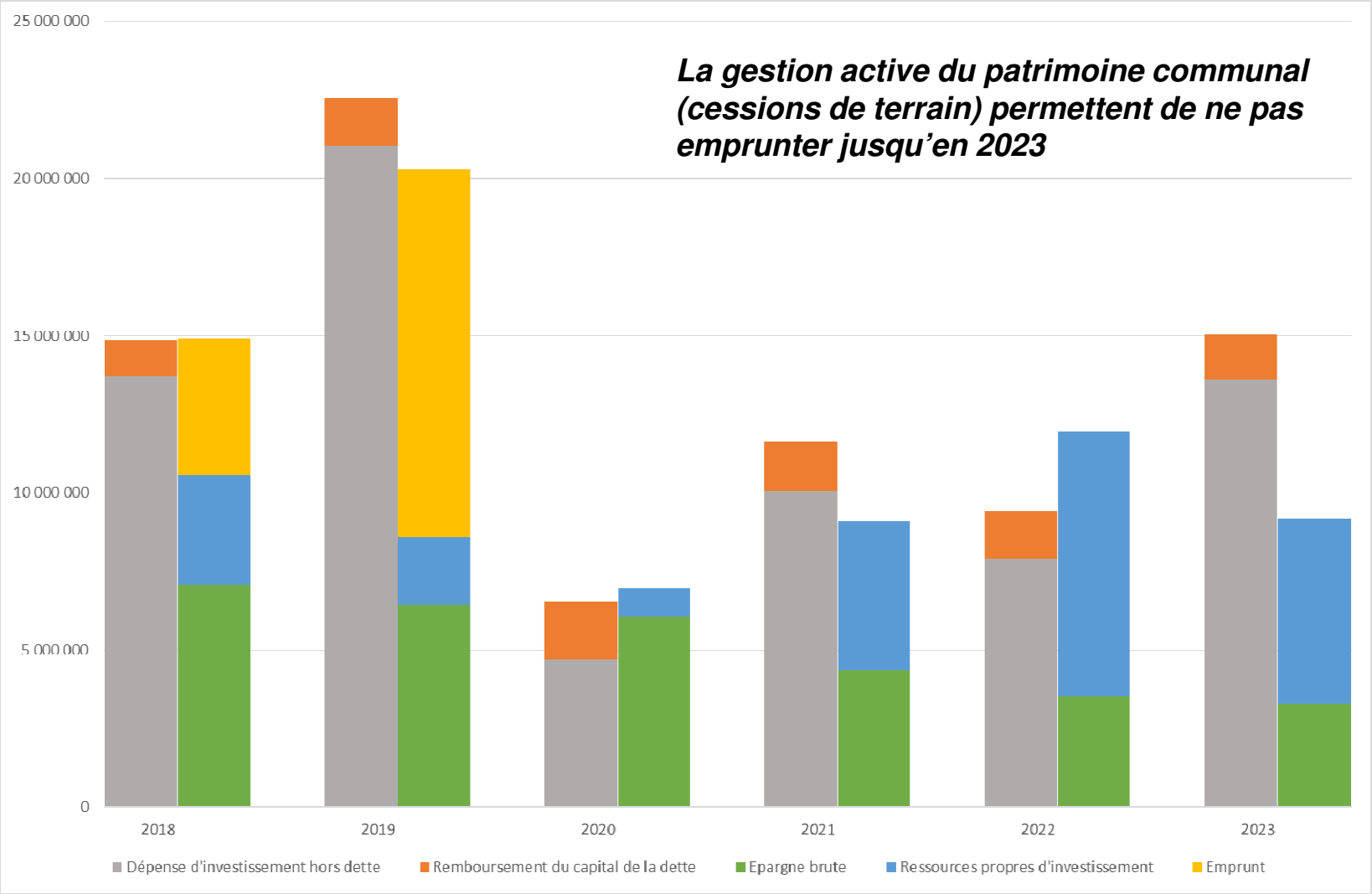

La gestion active du patrimoine communal (cessions de terrain) permettent de ne pas emprunter jusqu'en 2023

3.2.3 Des ressources propres pour financer les investissements

La Ville adopte depuis plus de 10 ans une gestion active de son patrimoine : vendre, rationaliser, investir. C'est le triptyque qui permet à notre commune de proposer aux Joinvillais des équipements et des services de grande qualité.

La Ville va donc dans les prochaines années valoriser son patrimoine en cédant des terrains dont elle n'a plus l'usage afin de pouvoir réinvestir dans de nouveaux projets et notamment :

- La parcelle dite du « Rocher fleuri »
- L'ancienne maternelle du centre désaffectée
- Les terrains situés rue Nouvelle
- Le dépôt technique avenue de Joinville
- L'Horloge
- La régie technique de l'avenue de Diane

3.2.4 La programmation des investissements du mandat : le PPI 2021/2026

- En ce début de mandat, l'analyse des capacités financières de la Ville montre qu'elle dispose d'une capacité d'investissement élevée pour les prochaines années :

Dépenses investissement	2015-2020	2021-2026
Total	75 178 618	60 000 000
Moyenne/an	12 529 770	10 000 000

- Pour rappel, les dépenses d'investissement s'élèvent au BP 2021 à 9,4 M€, soit une dépense de 485 € par habitant (contre une moyenne de 376 € pour les communes de même strate démographique).

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 est en cours d'élaboration : il traduira les engagements de la majorité municipale

  - L'extension de l'école élémentaire Palissy
  - La réalisation d'un centre technique municipal
  - La création d'un nouvel espace sportif
  - La rénovation des vestiaires du stade JP Garchery
  - L'agrandissement du poste de la Police municipale
  - La réhabilitation du cimetière en cimetière paysager
  - Atteindre 100 % d'équipement informatique dans les écoles
  - Déployer un programme ambitieux de vidéo protection
  - Créer une nouvelle crèche
  - Poursuivre la rénovation des espaces publics (Bretigny, Foch, allée des Guiguettes, etc.)
  - Réhabiliter l'église Saint-Charles de Boromé

3.2.5 Les investissements prioritaires en 2021

Bâtiments publics	**3 312 261**
Travaux Hôtel de Ville (parking, électricité, locaux)	275 000
Travaux d'accessibilité des batiments	417 087
Opération Guichet unique (solde)	101 625
Etudes construction Centre technique municipal	112 000
Etudes et maitrise d'œuvre école élementaire Palissy	450 000
Travaux ecole maternelle Fontaine	575 000
Végétalisation cour de l'école Simone Veil	50 000
Equipements cantines scolaires	94 000
Travaux anti-intrusion dans les écoles (PPMS)	149 000
Autres travaux dans les écoles et mobilier	480 240
Travaux et mobilier dans les crèches	119 018
Travaux et équipements Scene et EMA	75 510
Etudes 2ème phase des travaux du stade Garchery	100 000
Travaux et matériel Gymnase Lecuirot	89 500
Autres travaux et études	224 281
Equipements publics	**1 179 602**
Matériel informatique et logiciels	591 100
Matériel roulant (voitures, utilitaires, vélos…)	301 000
Equipement et mobilier des services municipaux	287 502

Voiries et espaces publics	**3 030 876**
Extension vidéoprotection + CSU	385 355
Travaux de voirie et espaces verts	924 745
Marquage au sol et accessibilité voirie	180 000
Travaux pour éclairage public	390 613
Jardin Jacques Chirac (solde)	162 000
Impasse Bretigny	385 000
Passerelle La belle équipe	300 000
Cimetière paysager (expérimentation – tranche 1)	88 000
Solde de l'opération ZAC Hauts-de-Joinville	215 163
Acquisitions foncières	**1 700 000**
Acquisition Terrain Egalité (préemption)	1 700 000
Autres dépenses d'équipement	**139 000**
Subvention 10 lits EPHAD Créteil ABC	31 000
Subvention investissement aux Sapeurs Pompiers	58 000
Subventions vélos à assistance électrique	50 000

TOTAL	**9 361 739**

Montants exprimés en euros

3.3. Les orientations 2021 en matière de ressources humaines : une politique renouvelée

- Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de Ressources Humaines (RH) moderne et attractive, centrée sur l'accompagnement des agents dans leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective.

- L'année 2021 prévoit des évolutions majeures imposées par la réglementation, mais qui sera aussi l'occasion de renouveler nos pratiques et notre vision.

- Parallèlement à cela, les actions déjà en cours seront poursuivies.

3.3.1 Des évolutions majeures

- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), c'est-à-dire d'un régime indemnitaire basé sur les fonctions exercées par un agent, d'une part, et sa valeur professionnelle et ses résultats, d'autre part.

- Mise en conformité du temps de travail des agents, suite à la loi de la Transformation de la fonction publique qui nous oblige à nous caler sur la durée légale du travail pour le 01/01/2022.

- Mise en place du télétravail formalisé, en concertation avec les représentants du personnel et les agents, afin de construire un dispositif adapté aux besoins aussi bien de la collectivité que des agents.

3.3.2 Poursuite du plan annuel de dé-précarisation de l'emploi initié en sept. 2019

- Cette action, qui a un effet durable sur les dépenses de personnel, est mise en œuvre aussi bien au niveau :

  - des agents contractuels, présents dans tous les services, que l'on va essayer de titulariser ou d'accompagner à la titularisation,

  - que des agents vacataires, c'est-à-dire rémunérés sur pointage, principalement employés dans les centres de loisirs, dont on va tenter de pérenniser l'emploi.

- Depuis septembre 2019, 80 agents ont été mis en stage ou ont vu leur emploi pérennisé, c'est-à-dire créé au tableau des effectifs avec une quotité de temps de travail annualisée sur toute l'année. De plus, le réflexe d'avoir systématiquement recours à du personnel vacataire commence à disparaître.

3.3.3 Maintien de la volonté de former un maximum d'agents

- Le droit à la formation à Joinville-le-Pont est une réalité pour tous les agents, quels que soient leur statut (fonctionnaire, contractuels, vacataires) et leur catégorie (A, B ou C).

- Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire avec un impact fort sur l'activité de formation (annulations, reports), l'année 2021, dans la continuité de ce qui est fait depuis plusieurs années, mettra l'accent sur :

  - La prévention des risques professionnels.

  - Les évolutions de service ;

  - Le développement des compétences individuelles et techniques des agents, y compris pour mieux les accompagner dans un environnement de travail en pleine mutation (gestion de la crise sanitaire, télétravail, bureautique, etc.) ;

  - L'évolution de carrière des agents, y compris ceux récemment intégrés dans la fonction publique territoriale du fait du plan de déprécarisation de l'emploi (préparation aux concours et examens professionnels, formations d'intégration, etc.)

3.3.4 Prévention et santé au travail : un projet ambitieux autour des questions du maintien en emploi et de la qualité de vie au travail

- Poursuite des actions menées autour des questions du maintien en emploi avec la mise en oeuvre, notamment, de la période de préparation au reclassement ;

- Renouvellement du plan d'actions de Prévention qui prévoit 25 nouvelles actions en 2021.

- Stabilisation des procédures de gestion de la crise sanitaire (rôle du référent covid, fourniture de masques, gels, etc.).

- Renouvellement du marché des Équipements de Protection individuelle (EPI).

- Lancement de la démarche d'évaluation du risque psychosocial au sein des services municipaux et mise en place d'une procédure de signalement des faits de harcèlement et de violence sur le lieu de travail.

3.3.5 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : ébauche d'un schéma directeur pour les années à venir

- Le travail de refonte des fiches de poste, pierre angulaire à toute démarche de GPEC, n'a pas pu être mené en 2020 et sera donc un objectif prioritaire pour 2021.

- La mise en place du RIFSEEP sera aussi l'occasion de réfléchir sur la cotation des postes, c'est-à-dire de la place de chacun au sein de l'organisation et d'analyser les besoins existants en matière de compétences, par rapport aux priorités de la collectivité.

- La réflexion sur le temps de travail va également nous permettre de voir nos marges de manœuvre.

3.3.6 Maintien du niveau des prestations d'actions sociales versées

- Renouvellement de l'adhésion au CNAS (90 000 € en 2020)
- Maintien des chèques cadeaux de Noël aux enfants des agents (5 500 € en 2020)
- Maintien des « bons vêtements » pour les agents qui ne bénéficient pas d'EPI (13 000 € en 2020), sachant que le budget des EPI en 2020 a été de près de 47 000 €.

3.3.7 Un budget du personnel en légère augmentation

- Le BP 2021 s'établit à 17.467.357 €, soit une augmentation de 96.031€ (+0,55%) par rapport au BP 2020 :

Départs annoncés : - 711.676 €	25 départs d'agents sont prévus en 2021 : 1 à la DGS, 6 à la Police municipale, 1 à la Culture, 1 au Périscolaire, 2 à l'Enseignement, 1 à la Jeunesse, 1 au Guichet unique, 2 à la Bibliothèque, 5 aux Superstructures, 4 à la Petite enfance et 1 aux RPA,. 1 seul poste ne sera pas remplacé, tandis que pour les autres, un réajustement du besoin et des profils recherchés sera systématique.
Créations de poste : + 99.490 €	Les créations de poste concerneront principalement les Services à la population : Jeunesse, Guichet unique, Enseignement, EMA, Bibli, Sports.
Remplacements suite à départ : + 804.001 €	Au-delà du remplacement des départs annoncés en 2021 (voir ci-dessus), il reste une dizaine de recrutements à pourvoir suite à des départs ayant eu lieu en 2020, voire 2019. Ces recrutements concernent les services infrastructures, voirie, police municipale, ressources humaines, affaires juridiques et NTIC.
Remplacements suite à absence temporaire : + 59.003 €	S'agissant des remplacements suite à absence temporaire (congé maternité, congé maladie), la priorité est donnée aux absences dans les services en contact direct avec la population ou qui sont déjà en tension : Enseignement, CCAS, périscolaire.
Revalorisations salariales : - 73.070 €	Cette enveloppe tient compte à la fois des évolutions de carrières des agents (à l'ancienneté et au mérite), de la mise en place du RIFSEEP prévue avant la fin de l'année, de la mise en place du Forfait Mobilité. Elle est négative cette année, car en 2020, l'attribution de la prime covid a eu un impact très important (115.000 euros).
Évolutions réglementaires : +48.792 €	Cette enveloppe concerne les mesures règlementaires telles que l'évolution du SMIC, la mise en place de la prime de précarité, les réformes statutaires, etc.
Élections régionales et départementales : + 2.000 €	Impact quasi nul par rapport à 2020 puisqu'il y a aussi eu 2 scrutins pour les élections municipales
Effet « année pleine » des mesures RH prises en 2020 : +198.089 €.	Ce coût traduit l'impact en 2021 des recrutements, évolutions de carrières et revalorisation salariale ayant eu lieu en 2020.

3.3.8 La structure de la masse salariale

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Rémunération titulaires	6 135 034,12	6 219 950,24	6 310 552,19	6 811 480,02	6 981 336,16	7 087 269,54
Rémunération contractuels	2 099 496,19	2 247 288,23	2 353 960,61	2 068 957,63	2 026 655,38	2 135 032,65
Régime indemnitaire	2 323 367,98	2 580 604,27	2 605 905,00	2 750 715,65	2 808 831,77	2 705 038,86
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	351 009,85	349 891,33	357 728,21	374 505,79	383 382,69	381 615,48
Allocations chômage	159 604,33	141 234,38	149 887,22	212 169,99	226 763,06	232 469,38
Rémunération personnels extérieurs	62 004,80	59 388,86	66 812,26	55 095,55	66 421,93	49 497,69
Rémunération des emplois aidés	183 447,14	22 966,47	19 852,26	4 322,96	16 085,49	0,00
Rémunération des apprentis	8 553,13	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
Action sociale	95 442,43	92 054,99	93 150,98	99 900,54	99 973,00	104 885,00
Médecine du travail	38 782,93	21 427,82	17 230,99	5 500,75	18 327,00	6 000,00
Charges patronales	4 440 961,42	4 383 457,67	4 525 799,82	4 657 615,14	4 743 549,20	4 761 548,14
TOTAL 012	**15 897 704,32**	**16 118 264,26**	**16 500 879,54**	**17 040 264,02**	**17 371 325,68**	**17 467 356,74**

- Au BP 2021 les charges de personnel représentent 55,72 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 59,30 % (données issues des comptes individuelles des communes).

3.3.9 La structure des effectifs en ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année

	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires	291,7	286,4	286,5	288,5	311,4
Contractuels	40,4	49,6	85,3	85,3	72,3
Vacataires	56,3	49,3	22,2	24,2	19,1
Assistantes maternelles	9,0	8,2	8,0	8,0	8,0
Autres (emplois aidés, apprentis, études surveillées,…)	14,2	13,3	4,1	3,6	2,3
TOTAL	**411,6**	**406,7**	**406,1**	**409,5**	**413,1**

4. Les budgets annexes : situation et orientations budgétaires

4.1. Le budget annexe du Port de plaisance

- Le Port de plaisance étant considéré comme un service à caractère industriel et commercial (SPIC), il ne peut pas être subventionné par le budget principal de la commune. C'est pourquoi le budget du Port génère un excédent de fonctionnement qui permettra de financer de futurs projets d'investissements.

- Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2012. Au 31/12/2020, l'encours s'élève à 164 029,14 €, d'une durée de vie moyenne de 3 ans.

- En 2020, comme cela avait été anticipé lors du vote du budget, les recettes de fonctionnement ont été marquées par la crise sanitaire : exonération de loyers de AR-MEN et baisse des locations de bateaux électriques. Cependant, des travaux ont pu avoir lieu.

- En 2021, le budget sera d'environ 475 000 €, dont 118 000 € de dépenses d'investissement : étude avant travaux d'évacuation des cuves, pose de bollards sur les ducs d'albe, travaux d'amarrage dans le cadre du plan communal de sauvegarde…

4.2. Le budget annexe du cinéma

- En 2020, le cinéma a été fermé une grande partie de l'année, entrainant une forte baisse des recettes. Parallèlement, même si les dépenses liées aux locations de films étaient en baisse, les frais fixes, notamment les dépenses de personnel, ont été maintenus.

- C'est pourquoi la subvention versée par la Ville a été doublée entre 2019 et 2020 (86 k€)

- Pour 2021, il est difficile de savoir précisément quand rouvriront les cinémas et quelle en sera la fréquentation. C'est pourquoi le budget a été construit sur une hypothèse, optimiste, d'une réouverture début mai, qui pourra être revu par décision modificative.

- Le budget 2021 du cinéma sera d'environ 208 000 €, dont une recette attendue de la Ville de 105 000 €.